MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

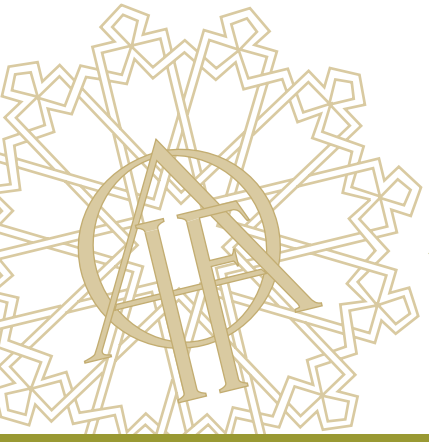

ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 27 (1994), p. 255-267

André Bittar

Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	
9782724711288	*Karnak-Nord XI*	Colin Hope
9782724711622	*BIFAO 126*	
9782724711059	*Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines*	Chloé Ragazzoli

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

André BITTAR

LES JUIFS, LES GRECS-CATHOLIQUES ET LA FERME DES DOUANES EN ÉGYPTE SOUS ʿALĪ BEY AL-KABĪR

Une communauté active.

La communauté melkite grecque-catholique est issue de la scission religieuse de 1724 qui l'a séparée de l'Église melkite grecque-orthodoxe de Syrie, millet reconnu par le sultan. Fuyant les persécutions du patriarcat orthodoxe et l'insécurité de leur pays, la nouvelle communauté essaime au XVIII^e siècle, à partir d'Alep et de Damas, vers les montagnes du Liban, les côtes méridionales de Syrie et l'Égypte. Elle part à la recherche de nouvelles opportunités où elle pourrait mettre en valeur son expérience des marchés intérieurs syriens, son dynamisme commercial et sa connaissance du français et de l'italien, langues commerciales par excellence, nécessaires pour tout négoce avec l'Occident. Disposant d'importants capitaux, de l'appui des missions catholiques en Syrie et de la protection consulaire française, ces Uniates s'imposent rapidement par leur entregent commercial.

Les épreuves et les pressions que subit la communauté forgent sa cohésion et tissent des liens entre ses membres. Un réseau d'alliances solidaires se crée et s'étend des côtes de la Méditerranée orientale aux principaux ports occidentaux auxquels sont reliés Le Caire et les grandes métropoles de l'intérieur syrien. Les contacts répétés des grecs-catholiques avec Damiette par le cabotage et les échanges commerciaux leur avait fait découvrir un pays aux multiples possibilités, un prolongement naturel de leur champ d'activité. Damiette devint ainsi le lieu de passage et d'apprentissage, une étape nécessaire avant la descente plus au sud vers Le Caire. Un va-et-vient migratoire de parents, d'amis et d'associés continuait de créer des flux, au gré des appels et des opportunités, jusqu'à ce que s'édifie une solide infrastructure commerciale qui, dans les années 1750, prit largement le contrôle des trois importantes filières du commerce de ce grand port traditionnellement ouvert dans ses échanges horizontaux vers la Syrie et la Turquie [1].

1. Pour plus de détails sur cet essor, cf. A. Bittar, « La dynamique commerciale des grecs-catholiques en Égypte au XVIII^e siècle », *AnIsl* XXVI, 1992, p. 181-196.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Maîtrisant d'amont en aval l'exportation du riz, l'importation du coton de Syrie et des draps français, la communauté grecque-catholique accrut considérablement sa fortune et sa puissance dans sa terre d'adoption.

Le fermage des douanes et la communauté juive.

Les juifs d'Égypte détenaient à l'époque l'Administration des fermes des douanes et disposaient d'un pouvoir considérable.

Le fermage des taxes, l'*iltizām*, était le principal moyen par lequel on exploitait une *muqāṭaʿa* concédée à un administrateur [2]. Dans l'échelle d'importance, l'*iltizām* des douanes était le plus important. Il existait alors en Égypte quatre douanes principales : celle de Būlāq et du vieux Caire, celle d'Alexandrie, et enfin celles de Damiette et Suez [3]. Les détenteurs de ces *iltizām*-s en proposaient l'exploitation en adjudication ouverte au plus offrant. En fait, l'accord se faisait sur un montant officiel, largement dépassé par les arrangements secrets ultérieurs qui se mettaient en place entre le détenteur de l'*iltizām* et son fermier, créant entre eux une forte connivence.

Comme l'islam répugnait en principe à ce genre d'activité, ces fermes étaient ordinairement concédées pour une année, renouvelable en septembre, à des non-musulmans, en l'occurrence aux juifs de l'Empire, très liés aux janissaires, détenteurs jusqu'alors de ces fermes [4]. Leur puissance financière et leur expérience des affaires économiques et commerciales leur permettaient d'exploiter toutes les fermes, y compris celles de moindre rapport, telles celles du séné, de la casse, de la pêche dans le lac de Damiette, de la vente du sel ammoniac à Būlāq, du droit de marque de l'or et de l'argent dans les villes de douane. Il existait aussi des droits sur le commerce intérieur, perçus dans les villes de douane sous le nom de « petites douanes ».

Les juifs contrôlaient également les services financiers du Divan et la frappe de la monnaie; ils veillaient au contrôle des pièces, à leur mise en circulation et à leur retrait. Ils exerçaient à ce titre le métier de changeurs au service des dignitaires du régime et pratiquaient le commerce de l'or et de l'argent. Ils étaient les banquiers et prêteurs de fonds des grands et des marchands francs. On évaluait en 1747 les créances d'Abraham Serrano, le marchand juif le plus riche du Caire, sur les beys en fuite, à 500 bourses, soit 12 500 000 piastres [5].

Cette mainmise traditionnelle des juifs sur les douanes favorisait leurs activités commerciales dans le négoce international. Ils disposaient d'un réseau réparti sur l'Empire

2. La *muqāṭaʿa* désigne une unité administrative. Stanford, « The Ottoman Archives », *JASAH*, vol. 83-84, 1963, p. 448.

3. À l'origine, la douane de Suez revenait au pacha, le *wālī* représentant le sultan ottoman, et les trois autres à l'odjaq des janissaires : le triomphe des beys mamelouks, en unifiant la caste dirigeante, mit les douanes en leurs mains dans les années 1760.

4. D'Estève, « Mémoire sur les finances de l'Égypte », *Description de l'Égypte...*, Paris, 1822, XII, p. 117.

5. Raymond (André), *Artisans et commerçants au Caire au* XVIII^e *siècle*, Institut français de Damas, 1973, p. 462.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

et l'Italie, notamment Livourne où vivaient 6 000 juifs sur une population de 50 000 habitants. En 1764, une dépêche française leur reconnut un rôle majeur dans le commerce de Livourne [6]. L'administration des douanes comptait d'ailleurs une majorité de juifs employés à tous les échelons, depuis la direction jusqu'aux manutentions. Les juifs entretenaient en outre des liens étroits avec le corps des janissaires qui détenait l'essentiel du pouvoir en Égypte jusqu'au début du XVIII[e] siècle; ils se considéraient en général comme liés au pouvoir central qu'ils servaient partout dans l'Empire.

Cette communauté était reconnue en millet avec, à sa tête, le grand Rabbin d'Istanbul; elle jouissait d'un statut dans l'Empire, à l'instar des millets orthodoxe et arménien. La présence de puissants personnages juifs dans la haute administration à Istanbul donnait à cette communauté un poids non négligeable en périphérie. Clerget estimait la population juive du Caire à 7 000 - 8 000 personnes en 1730; elle se réduisit à 3 000 dans la seconde moitié du siècle. Ces marchands exerçaient pour la plupart leur métier au Caire dans des quartiers adjacents à Ḥārat al-Yahūd, le populeux quartier juif, misérable, aux ruelles sales et étroites, dans lequel ils habitaient à l'abri de portes d'entrée fermées la nuit [7]. Damiette comptait 1 000 juifs à la même date, et autant pour Alexandrie et Rosette qui comprenaient de nombreuses entreprises de commerce appartenant à des juifs, soit une population totale de 5 000 personnes, le double de la communauté grecque-catholique.

Ils partageaient néanmoins avec cette dernière les faiblesses des dhimmis et les vexations occasionnelles auxquelles ils étaient exposés. Les douaniers et les riches marchands juifs essayaient certes de s'en protéger, en demandant aux Vénitiens des bérâts [8], qui les faisaient aussi bénéficier de la réduction des droits de douane réservée aux Francs, en vertu des capitulations. Il arriva pourtant que le Pacha, sous la pression populaire suscitée par la jalousie, provoquât la chute, la confiscation des biens et la mort d'un Douanier juif [9]. Cela n'empêchait cependant pas les dirigeants de le remplacer en prenant un autre Douanier dans la même communauté.

Chef naturel de sa communauté, le Grand Douanier portait le titre de *mu'allim al-Dawāwīn*, titre honorifique réservé aux non-musulmans occupant cette charge. Il était au rang des principaux officiers du pouvoir et disposait d'un crédit important, surtout

6. A.N. Alexandrie, B 1 109, 4 août 1764. Cf. également Masson, *Histoire du commerce dans le Levant au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1911, p. 384. On utilise ici l'abréviation A.N. suivie de la mention de l'échelle, du volume, de la date et du folio pour désigner les archives consultées aux Archives nationales.

7. Raymond (André), *op. cit.*, p. 461.

8. Le bérât est, selon Volney, un privilège ou une patente dont le sultan fait présent aux ambassadeurs résidant à la Porte. Ces derniers en faisaient présent à leur tour à des sujets choisis dans chaque comptoir. Depuis les années 1760, les bérâts étaient plutôt vendus 5 000 à 6 000 livres à de riches protégés qui prenaient le titre envié de drogman honoraire. Cf. Volney, *Voyages en Égypte et en Syrie* II, p. 385.

9. Bernard Lewis, *Juifs en terre d'islam.* Flammarion, Paris, 1989, p. 156, et Michael Winter, « Egyptian Jewry during the Ottoman Period as a background to Modern Times », dans *The Jews of Egypt*, éd. par Shimon Shamir, 1985, chap. II, p. 11.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous 'Alī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

dans les ports et villes de douane relevant de son autorité. Il y disposait aussi de la force publique, et les autres officiers qui commandaient ces places couraient le risque d'être destitués ou punis s'ils n'obéissaient pas à ses instructions. Il participait de plus à leur nomination et les faisait bénéficier de certains avantages pour mieux assurer son empire.

Le douanier était dans chaque port le juge des affaires commerciales. Ses rapports avec le Grand Douanier du Caire lui assuraient une grande autorité [10]. Il était, par ailleurs, l'interlocuteur permanent des consuls en place, leur intercesseur auprès du bey-commandant [11], mais aussi celui chargé de la répartition des avanies sur le commerce. Ces vexations prenaient les formes les plus variées : demande de fournitures à prix sacrifiés, extorsion de présents considérables, souscription d'emprunts forcés gagés sur les recettes des douanes, etc.

Les avanies de 1754 :
une alliance entre douaniers juifs et patriarche orthodoxe contre les catholiques.

Profitant de cette influence politique, les Grands Douaniers juifs s'allièrent en 1754 au patriarche orthodoxe, pour tenter de faire expulser d'Égypte toute la communauté grecque-catholique, devenue une dangereuse rivale commerciale et financière. Il convient de rappeler ce premier affrontement, issu en fait d'un problème confessionnel entre orthodoxes et catholiques.

Le patriarche grec-orthodoxe d'Alexandrie, Matta (1746-1766), voyait d'un mauvais œil les catholiques de son millet grossir en nombre et s'enrichir rapidement, entraînant par contagion de nombreuses conversions au sein de ses ouailles [12]. Pour se conformer à leur foi, ces catholiques commencèrent peu à peu à recourir aux services des pères de Terre Sainte, mais en présence d'un prêtre orthodoxe dont on rétribuait la présence pour le contenter.

En 1752, les franciscains qui accueillaient ces catholiques dans leur église décidèrent de rompre le *statu quo* qui leur faisait partager les libéralités des melkites-catholiques avec le clergé orthodoxe. Ce dernier mécontent se plaignit à son patriarche : après avoir essayé en vain de raisonner le supérieur de l'Hospice [13], il partit à Constantinople en 1752 pour se plaindre au sultan. Il obtint un firman interdisant aux grecs-catholiques la fréquentation des églises des religieux européens. À son retour en 1753, le patriarche orthodoxe remit au pacha et à Ibrāhīm Kakhya le firman pour promulgation et exécution. Les douaniers Yūsuf Lévi et Isaac Menassem, en accord avec le patriarche,

10. A.E., C.C.C., Damiette, *op. cit.*, p. 20, On utilise ici la mention A.E. suivie de la série, du volume, de la date et du folio pour désigner les archives consultées au quai d'Orsay. C.C.C. indique la Correspondance consulaire et commerciale, M.D. les Mémoires et Documents.

11. Le *šayḫ al-balad* est appelé bey-commandant dans les dépêches françaises.

12. A.N. Le Caire, B1 330, 7 septembre 1752.

13. A.N. Le Caire, B1 331, 20 avril 1754.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous 'Alī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

s'en saisirent et détournèrent le sens du firman; ils expliquèrent « à Ibrāhīm Kakhya comment s'en servir par un faux firman avec accusations criminelles contre les religieux » [14].

Malgré la protection française sous laquelle ils étaient placés, quatre pères de Terre-Sainte furent envoyés en prison. Le consul en attribua la faute à la timidité du drogman qui n'avait pas eu l'autorité suffisante pour défendre les droits français. Parallèlement, le drogman réunit les principaux chrétiens dans la maison de Miḫā'īl Dabūr en présence des deux douaniers juifs qui les inquiétèrent. Les pères de Terre-Sainte s'engagèrent alors à payer 150 bourses puis 30 bourses supplémentaires, soit 112 500 écus français ou 25 000 paras, pour libérer les quatre religieux [15].

La nation française, par la voix de son consul, refusa de cautionner cette avanie, de crainte de créer un précédent. Deux riches négociants vénitiens s'en portèrent alors garants, en attendant que le couvent du Saint-Sauveur à Jérusalem envoyât le complément de la somme exigée. Les grecs-catholiques dont plusieurs étaient connus pour leur richesse furent contraints de payer une somme équivalente [16]. Il n'en restait pas moins que cette avanie était le résultat d'un faux firman forgé par les deux douaniers juifs [17].

Sur leur lancée, profitant de la peur qu'inspirait le patriarche Matta aux grecs-catholiques, les deux douaniers leur proposèrent de les protéger contre d'autres avanies en échange d'une taxe annuelle de 5 000 à 6 000 sequins [18]. Moyennant une participation des franciscains à cette cotisation, « les uns et les autres n'auraient plus rien à craindre » [19].

Or, les grecs-catholiques avaient obtenu en 1740 une consultation payante des muftis des quatre écoles juridiques de l'Islam, mettant en avant leur arabité, et les autorisant à suivre leur liturgie dans la langue du pays où ils étaient nés, langue que ne parlait pas le patriarche de Constantinople. Ils renouvelèrent cet arrangement avec certains oulémas moyennant 10 000 sequins [20].

Mais la vindicte du patriarche était tenace. Il repartit à Constantinople en 1754 demander un nouveau firman contre les religieux. Les catholiques inquiets des résultats de cette démarche s'adressèrent à nouveau aux oulémas et obtinrent une nouvelle *fatwa*, en contrepartie de 15 000 sequins. À son retour quatre mois plus tard, le patriarche se retrouva désarmé face à cette protection acquise aux pères de Terre-Sainte et aux grecs-catholiques [21].

14. A.N. Le Caire, B1 331, 29 avril 1754, 45, 147.

15. Le para valait alors 4,5 écus.

16. A.N. Le Caire, B1 330, 5 septembre 1753. A.N. Le Caire, B1 331, 15 mai 1754, 49 et 7 novembre 1754, 147-156.

17. A.N. Le Caire, B1 331, 19 juin 1754, 89.

18. Les sequins d'or d'Égypte, dénommés aussi « zēr maḥbūb », étaient frappés à l'effigie du sultan avec de l'or soudanais.

19. A.N. Le Caire, B1 331, 20 janvier 1754, 23.

20. A.N. Le Caire, B1 331, 20 avril et 15 mai 1754, 52. André Raymond, *op. cit.*, p. 485-486.

21. A.N. Le Caire, B1 331, 15 décembre 1754, 186.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous 'Alī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

La tentative d'expulsion.

Le patriarche grec orthodoxe, déchaîné contre les franciscains « pour lesquels son animosité tenait de la rage », chercha alors à faire expulser d'Égypte tous les catholiques. À l'instigation des douaniers, il versa à Ibrāhīm Kakhya 16 000 sequins pour appuyer sa demande; mais le destin en décida autrement puisqu'Ibrāhīm mourut huit jours plus tard et que la manœuvre n'eut pas de suite [22]. Ironie du sort, les douaniers juifs durent, à la mort de Kakhya, débourser 30 000 sequins pour s'assurer des protections et apaiser quelques ennemis dangereux dont « deux qui travaillent à leur susciter des affaires passées, pour lesquelles il s'agit de leur faire rendre gorge ». Le total de leurs versements atteignait 100 000 sequins en septembre 1754 [23].

Ce n'était qu'une étape dans le déclin de leur puissance. La montée des chrétiens d'origine syrienne, et notamment des grecs-catholiques, allait bientôt avoir raison de leur contrôle des douanes.

Griefs contre les douaniers juifs.

À l'avènement de ʿAlī bey al-Kabīr douze ans plus tard, le grec-orthodoxe Miḫā'īl Faḫr qui l'avait aidé à reconquérir le pouvoir alors qu'il s'était réfugié en Haute-Égypte, chercha à obtenir pour son effort financier une juste récompense [24]. Ancien douanier de Damiette et ex-associé des juifs dans la ferme de la douane d'Alexandrie [25], il souhaitait enlever aux juifs la lucrative douane du Caire. Profitant d'un climat hostile aux douaniers, il les chargea lourdement en dévoilant à ʿAlī bey leurs manœuvres contre les chrétiens et les étrangers.

À partir des dépêches consulaires de l'époque, nous pouvons reconstituer ces accusations. Dans un passé récent, les douaniers juifs avaient mécontenté trois consulats simultanément. Ils avaient réclamé une avanie au consul de Venise et une autre à celui de Hollande. Ce dernier, endetté, leur proposa de se faire rembourser par ses débiteurs de la nation française et vénitienne [26].

Ils exigèrent en outre deux douanes successives. À la suite des plaintes du consul français contre le douanier juif, l'ambassadeur de France auprès de la Porte, M. de Vergennes, obtint un firman ordonnant au pacha du Caire « la restitution de la seconde douane » et lui demandant de s'assurer qu'il n'était jamais exigé au-delà de 3 % de droits sur toutes les marchandises de la chrétienté qui viendraient à l'adresse des Français. Le douanier refusa de s'exécuter et monta ʿAlī bey contre la nation, lui suggérant l'idée d'une avanie [27]. Le consul demanda alors à son ministre de solliciter

22. A.N. Le Caire, B1 331, 9 décembre 1754, 177-182.

23. A.N. Le Caire, B1 331, 27 septembre 1754, 171 et 9 octobre 1754, 176.

24. Niqūlā al-Ṣabbāġ, *Tārīḫ al-šayḫ Ḍāhir*, Harissa, p. 90 sq.

25. A.N. Le Caire, B1 331, 15 juin 1756.

26. A.N. Le Caire, B1 333, 6 décembre 1764, 123.

27. A.N. Le Caire, B1 333, 12 janvier 1768, 276.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la Porte la punition du douanier pour son insolence vis-à-vis des Français. Il traitait dans son message le douanier de « monstre que l'enfer n'a vomi que pour la destruction des Français qui sont en Égypte » [28] alors que le proconsul l'appelait « notre mortel ennemi » [29].

D'autre part, une compagnie s'était formée à Venise pour exporter au Levant les produits de Hongrie, d'Allemagne et de Bohême par Trieste; les douaniers juifs avaient convenu d'imposer les produits de cette compagnie à 3 % sur la douane à Alexandrie, majorés d'une seconde douane au Caire de 2 %, en sus de 2 % complémentaires, pour lui assurer une protection au Caire, où il n'y avait pas de consul impérial [30].

Miḫā'īl Faḫr accusait également les juifs d'avoir prélevé 2 000 bourses « des chrétiens au nom de l'intérêt public » [31]. Il faisait aussi miroiter à ʿAlī bey l'immense fortune accumulée illicitement par ces douaniers, à un moment où il avait un besoin urgent d'argent. Pour mieux parvenir à ses fins, il eut la sage précaution de se faire appuyer par Rizq, ce copte premier écrivain de ʿAlī bey, son homme de confiance et son confident le plus écouté [32]. Les dépêches consulaires soulignent l'influence de cet homme aussi bien que... sa vénalité ! Vénitiens et Français lui avançaient fréquemment des sommes importantes pour se ménager son appui [33], car, comme l'écrit Ğabarī, le *muʿallim* Rizq était parvenu « à une position que jamais copte n'avait atteinte » [34].

Ainsi Miḫā'īl Faḫr, financé par ses associés grecs-catholiques (qui apparurent par la suite comme douaniers) acheta-t-il le soutien de Rizq, en faisant vraisemblablement jouer leur identité chrétienne commune contre les juifs. Ses adversaires, ayant eu vent de l'intrigue, essayèrent à leur tour de s'allier Rizq en lui remettant 6 000 talaris. Il les accepta... mais dévoila ce pot-de-vin à ʿAlī bey [35].

Déclin et chute des douaniers juifs.

ʿAlī bey ne pouvait accepter que d'autres que lui ponctionnassent ses sujets ou, pire encore, imposassent des vexations aux étrangers, au moment où il cherchait à développer le commerce de l'Égypte avec l'Occident. Il infligea aussitôt une avanie considérable aux douaniers juifs du Caire et d'Alexandrie, fit arrêter le douanier au Caire et son fils

28. A.N. Le Caire, B1 333, 26 janvier 1768, 285.

29. A.N. Le Caire, B1 333, 13 février 1768.

30. A.N. Alexandrie, B1 110, 23 novembre 1768.

31. Une bourse valait 625 écus français. Cf. John W. Livingston, « ʿAlī bey al-Kabīr and the Jews », *Middle Eastern Studies* VII, 1971, p. 223.

32. A.N. Le Caire, B1 334, 3 juillet 1769.

33. A.N. Le Caire, B1 334, 9 septembre 1769.

34. Ğabartī, *Merveilles biographiques et historiques*, Le Caire, 1888-1896, III, p. 157.

35. Le talari d'argent, dénommé pataque, était frappé dans l'Empire autrichien à l'effigie de Marie-Thérèse. À partir de 1750, il supplante dans les pays arabes (Tripolitaine, Égypte, Syrie, Ḥiğāz, Yémen) toutes les autres monnaies en circulation. Il y fait prime par la qualité de son aloi, mais aussi par sa qualité esthétique. L'appellation pataque n'est que la déformation de l'expression arabe Abū Ṭāqa (l'homme à la fenêtre), désignant le revers qui ressemblait vaguement à une croisée. Cf. L. Dermigny, « Les circuits de l'argent », *RevHist* CCXII, 1954, p. 272.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

et leur extorqua 500 bourses pour consentir à leur libération [36]. Par la voix du consul français, la nation à Alexandrie s'en réjouit en espérant que « cela contribuera à mettre dans leur conduite plus de douceur et d'honnêteté qu'ils avaient coutume d'en user par le passé » [37].

Les besoins en argent de ʿAlī bey allaient cependant croissant; il confisqua la fortune du douanier d'Alexandrie Yūsuf Levi et le fit mettre à mort; en décembre 1768, il taxa un riche marchand juif de 15 000 talaris [38]. En janvier 1769, il fit arrêter le *muʿallim* Isḥāq al-Yahūdī, le Grand Douanier de Bulāq, lui extorqua 40 000 zēr *maḥbūb*-s d'or et le fit mourir sous le bâton [39]. De 1768 à 1771, ʿAlī bey ruina la communauté marchande juive par une série d'avanies, dont celle de mai 1769 (20 000 talaris), suivie d'une autre lors de la guerre du Ḥiğāz en 1770 (40 000 talaris) [40]. Le consul de Venise Rigo et Carlo Rossetti essayèrent en vain de soulager la communauté juive, leur alliée, de ces extorsions à répétition qui la conduisaient à l'appauvrissement; ʿAlī bey resta intraitable et déclara même à Rossetti le dégoût que lui avaient inspiré les juifs dans la façon avec laquelle ils avaient traité les affaires [41].

La communauté juive, durement frappée, perdit sa richesse et son influence mais n'en resta pas moins présente dans le négoce international lié à l'Égypte, puisque les cargaisons de Venise et de Trieste continuèrent de s'effectuer par l'intermédiaire de quatre maisons juives et quatre maisons vénitiennes (tenues par d'anciens juifs d'Égypte naturalisés) résidant au Caire et à Alexandrie [42]. Ils continuèrent de même leurs activités traditionnelles dans la monnaie, le change, l'artisanat de la bijouterie et l'importation d'horloges anglaises très prisées localement. Ils conservèrent aussi quelques fonctions subalternes au service des Douaniers grecs-catholiques.

Cette révolution eut pour conséquence principale et durable de faire perdre à la communauté juive la ferme des douanes pour la déposer dans les mains des grecs-catholiques.

L'explication de cette chute.

Comment expliquer le revirement brutal de ʿAlī bey et la disgrâce des juifs qui fit entrer la ferme des douanes — à l'exception de celle de Suez — dans la communauté grecque-catholique ?

Il convient d'abord d'écarter certaines explications contestables. Pour Gran [43] et Livingston [44], ce seraient notamment les Français qui auraient favorisé les grecs-catholiques dans ce renversement de situation. On ne peut pourtant pas les soupçonner d'avoir monté ce complot pour installer Faḫr aux douanes, alors qu'il était considéré

36. A.N. B1 333, 26 novembre 1768.
37. A.N. Alexandrie, B1 110, 23 novembre 1768.
38. Livingston, *op. cit.*, p. 223.
39. Ğabartī, *op. cit.*, III, p. 15.
40. Wolfson (I.), « ʿAlī bey al-Kabir and the Jews in Egypt », *Zion* III, 1939, p. 245 sq. (en hébreu).
41. Livingston, *op. cit.*, p. 224.
42. D'Estève, *op. cit.*, p. 341-359.
43. Gran, (P.) *Islamic Roots of Capitalism*, Austin, 1978, p. 8.
44. Livingston (J.), *op. cit.*, p. 222.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

comme « l'ennemi déclaré de la nation ». Il n'existe d'ailleurs aucun document français qui puisse étayer cette affirmation [45]. La nation française avait souffert, au contraire, de la concurrence commerciale que lui faisaient les grecs-catholiques.

Certes les tentatives répétées et désespérées que déployèrent le consul de Venise et Rossetti pour sauver la communauté juive et ses privilèges commerciaux montrent le lien existant entre douaniers juifs et commerce vénitien. La rivalité commerciale en Égypte entre les deux nations, française et vénitienne, était évidente, mais peut-on adhérer à l'explication de Livingston qui attribue ces changements à une alliance des français et des grecs-catholiques ? La nation souhaitait-elle traiter avec l'orthodoxe Miḫā'īl Faḫr ? [46] Pouvait-elle prévoir, d'ailleurs, que les nouveaux douaniers appelés à lui succéder seraient choisis dans la communauté melkite-catholique au détriment des juifs, détenteurs séculaires de ces douanes ?

Il reste cependant à expliquer la conjonction de facteurs qui ont conduit les grecs-catholiques aux commandes de l'Administration des douanes et des finances de l'État. Les abus des douaniers juifs pourraient constituer un début d'explication, mais ils avaient cours depuis longtemps. Les dépêches fourmillent d'accusations dans le passé. L'alliance de deux hommes jouissant de la confiance de ʿAlī bey, Faḫr et Rizq, ligués contre les juifs, a joué certainement un rôle décisif [47].

En prenant le pouvoir, ʿAlī bey avait un besoin urgent d'argent pour former une armée de mercenaires, préparer ses plans de conquête et se libérer de la tutelle ottomane. Son action contre la communauté juive ne portait en elle aucune connotation religieuse ; ʿAlī bey fut, selon Ğabartī [48], le premier à avoir introduit le système des extorsions sur les négociants, fussent-ils étrangers; il était principalement guidé par ses besoins de trésorerie et par une colère sincère contre les malversations de douaniers qui lui semblaient avoir puisé à son insu dans ses propres deniers.

Peut-on enfin écarter l'idée d'une revanche personnelle de ʿAlī bey prise contre ses anciens maîtres, les douaniers juifs Isaac et Lévi, qui l'avaient acheté tout jeune au Caire avant de l'offrir à Ibrāhīm Kakhya ? [49] Était-ce une réminiscence humiliante pour le nouveau maître de l'Égypte ? Quoi qu'il en soit, après les avoir dépouillés de leurs biens, il les fit exécuter.

Le rôle de Miḫā'īl Faḫr aux douanes et sa disgrâce.

Il convient aussi d'examiner pourquoi Miḫā'īl Faḫr fut incapable de se maintenir à la Ferme des douanes. Philipp explique cet échec en disant que Miḫā'īl Faḫr n'avait

45. Philipp (Thomas), *The Syrians in Egypt 1725-1775*, Stuttgart, 1985, p. 32.

46. Livingston, (J.) *op. cit.*, p. 222.

47. Comme nous l'avons rappelé, c'est bien Faḫr qui porta les accusations décisives contre les douaniers juifs, c'est lui qui organisa le complot avec le soutien de Rizq, secrétaire et confident de ʿAlī bey, et qui utilisa la dette de reconnaissance de ʿAlī bey pour faire destituer ses rivaux et se substituer à eux. D'Estève, *op. cit.*, chap. III et Philipp *op. cit.*, p. 32.

48. Ğabartī, *op. cit.*, chap. III.

49. Volney, *Voyage en Égypte et en Syrie*, Paris, 1959, I, p. 78 sq.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

pas à sa disposition un réseau ethnique de coreligionnaires qu'il aurait pu nommer dans les autres fermes de douanes placées sous son autorité [50]. Il est pourtant attesté qu'à Damiette les grecs-orthodoxes étaient dix fois plus nombreux que les catholiques [51] : Motzki, Jomard et Raymond estiment cette population grecque-orthodoxe à 4 500 - 5 000 personnes pour la seule ville du Caire.

Miḫā'īl Faḫr, en homme d'affaires avisé, s'était associé dans le passé avec les juifs, en 1756, pour exploiter en commun la ferme de la douane d'Alexandrie [52]; il partageait de même ses lucratives affaires de riz à Damiette avec de puissants négociants grecs-catholiques. C'est tout naturellement avec l'aide de ces derniers qu'il se lança à la conquête de la ferme des douanes. Il savait que la communauté grecque-catholique, bien qu'inférieure en nombre à celle des orthodoxes, était plus riche et disposait d'une puissance et d'un rayonnement largement supérieurs dans le monde des affaires et de la finance.

Miḫā'īl Faḫr devint, en septembre 1769, Grand Douanier de Būlāq, en récompense de ses services, et un grec-catholique nommé Yūsuf Bittar remplaça à la tête de la douane de Damiette Miḫā'īl Ǧammāl, autre coreligionnaire, exilé à Acre pour avoir refusé d'aider financièrement ʿAlī bey lors de sa fuite en Haute-Égypte [53].

Devenu *muʿallim al-dawāwīn*, Faḫr fut rapidement sanctionné pour avoir désorganisé les quatre douanes qu'il chercha à fusionner en une seule administration. Cette volonté de centralisation autoritaire l'avait desservi auprès de ses associés grecs-catholiques qui s'en débarrassèrent, craignant ses intrigues et renversements d'alliance. Il était par ailleurs accusé de monopoliser les importations pour mieux en répartir la distribution entre ses associés et faire monter artificiellement les prix [54]. Cette seconde accusation n'était qu'un prétexte avancé pour les besoins de la cause; elle illustre simplement les techniques d'enrichissement des douaniers et de leurs associés.

Les grecs-catholiques se trouvèrent encore renforcés lorsque, par la suite, le cheikh Ḍāhir al-ʿUmar intervint en faveur de Miḫā'īl Ǧammāl; ʿAlī bey, soucieux de s'assurer l'alliance de Ḍāhir et celle de la communauté grecque-catholique, accepta en 1770 le retour en grâce de Ǧammāl aux côtés de Yūsuf Bittar [55]. Celui-ci, un grec-catholique, remplaça Miḫā'īl Faḫr comme Grand Douanier du Caire et d'Alexandrie [56] en septembre 1770, au renouvellement des douanes.

50. Philipp, (T.) *op. cit.*, p. 31 et p. 33.

51. C.C.C. Damiette, Mémoire sur l'Échelle de Damiette, p. 19.

52. A.N. B1 331, 15 juin 1756.

53. Il se réfugia auprès de Ibrāhīm al-Sabbāġ, un autre grec-catholique, premier ministre du cheikh Ḍāhir.

54. Livingston, *ʿAli bey and the Mamluk Resurgence*, ph. D. Thésis, Ann Arbor, 1968, p. 295.

55. Niqūlā al-Ṣabbāġ, *op. cit.*, p. 94-96.

56. Yūsuf Bittar, riche commerçant installé à Damiette, était le gendre de l'un des deux frères Subḥānī, importants marchands de « Gukh » du Ḥamzawī, cf. Carali, *Les Syriens en Égypte au temps des Mamelouks*, Le Caire, 1928, p. 86. Quelques années plus tard en 1774, à la mort des Grands Douaniers Bittar et Ǧammāl, les frères Subḥānī « principaux intéressés jetèrent les yeux sur Antun Cassis âgé seulement de 25 à 26 ans pour être le directeur général de la ferme qu'ils firent adjuger sous son nom ». A.N. Alexandrie, B1 113, 2 février 1783. En l'occurrence, il s'agissait d'un prête-nom, car le jeune Cassis n'avait encore ni la fortune, ni l'expérience.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

D'autres grecs-catholiques se répartirent le contrôle des autres fermes et monopoles. Le consul français du Caire annonça avec satisfaction à son ministre les changements intervenus dans les douanes et l'administration des affaires : Miḫā'īl Faḫr, « ennemi déclaré de la nation est dépossédé de la douane et celui qui a pris sa place appelé Yūsuf Bittar est dans des dispositions toutes contraires » [57]. Les grecs-catholiques, après avoir déposé Faḫr, obtinrent son exil à Rosette puis à Venise [58].

La ferme des douanes aux mains des grecs-catholiques.

Le Grand Douanier était généralement coopté par un groupe restreint de négociants représentant la strate supérieure de la communauté qui s'associait pour affermer les douanes [59]. Le montant de la ferme était élevé et représentait un risque que se partageaient les associés; en contrepartie, ils se répartissaient les retombées favorables qui pouvaient en résulter.

En accord avec son groupe, le Grand Douanier nommait dans sa famille ou parmi ses alliés les titulaires des douanes qu'il régissait, se réservant la plus importante. À l'instar des précédents douaniers juifs, il engageait des coreligionnaires à tous les échelons de son administration. Assuré de leur fidélité, il disposait ainsi d'une administration souple et entièrement dévouée. Le choix se faisait néanmoins sur un critère de compétence, puisque les juifs conservèrent certaines fonctions d'exécution dans la nouvelle organisation qui se mettait en place. Les douanes occupaient près de 200 personnes dont la grande majorité appartenait à la communauté. Les revenus du Grand Douanier étaient considérables; Volney estimait la fortune d'Antūn Cassis Firaʿūn à 3 millions de francs. D'Estève nous fournit le produit de la ferme de Miḫā'īl Kaḥīl en 1798 : 480 000 pataques pour les quatre douanes, dont, une fois payés le prix de la ferme et les frais, il dégageait un profit net de 104 000 pataques pour le fermier général [60].

La capitale fournissait par son activité commerciale plus de 50 % des revenus des taxes, montants généralement destinés au financement de la classe dirigeante. Le Grand Douanier remplissait en premier la fonction de ministre des finances du sheikh *al-balad*. Ce dernier lui faisait part de ses besoins de trésorerie qu'il fallait aussitôt satisfaire. Le Grand Douanier lui consentait alors des avances sur ses propres deniers avant de les répercuter sur le commerce, car les mamelouks ne disposant d'aucune épargne n'hésitaient pas à ponctionner le commerce pour parer à leurs besoins inopinés. Les douaniers grecs-catholiques reprirent donc l'usage du prêt obligatoire instauré par les

57. A.N. Le Caire, B1 334, 5 février 1771, 321-322.

58. A.N. B1 335, 1er février 1773, 66.

59. La dépêche du consul d'Amirat (1760-1774) à son ministre le duc de Pralin confirme ces arrangements intercommunautaires. « Il n'était pas surprenant dans cette occurrence que le besoin d'argent se fît sentir non seulement aux personnes nouvellement investies des douanes, mais encore à ceux qui les soutiennent et qui ont part à tous les mouvements et à toutes les affaires du pays », A.N. Le Caire, B1 334, 11 septembre 1769, 105 et 108.

60. D'Estève, *op. cit.*, XII, p. 360.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

douaniers juifs consistant à faire participer étrangers et commerçants à l'avance de ces frais [61].

Venture de Paradis pouvait écrire que les Européens et les marchands du pays n'avaient certainement rien gagné au change « puisqu'ils avaient été vexés plus que jamais auparavant. » [62] Ce jugement mérite néanmoins d'être nuancé car l'époque de ʿAlī bey fut prospère et le commerce florissant. Livingston estimait le total de ces avanies à 2 % des importations de la nation française sous les quatre dernières années de son règne [63].

Les relations qui existaient alors entre le pouvoir et les douaniers étaient bonnes; en 1772, d'Amirat reconnaissait que la nation « n'avait qu'à se louer non seulement de ʿAlī bey mais même de ses ministres qui sont très bien portés pour les intérêts des Français » (...) « le sieur Yūsuf Bittar montre un zèle particulier à servir la nation à Alexandrie depuis que cette douane lui est revenue » [64].

Les raisons d'une réussite.

C'était pour ʿAlī bey et ses successeurs la première fois qu'un dirigeant en Égypte disposait d'une alternative dans le choix de ses financiers et douaniers. Par sa richesse, sa distribution géographique sur le bassin méditerranéen, ses techniques commerciales et financières, la communauté grecque-catholique jouait le rôle d'un pont avec l'Europe. Les grecs-catholiques s'étaient ainsi substitués aux juifs dans leurs fonctions financières. Ils prêtaient désormais aux grands personnages du pays et finançaient le négoce français [65].

Sur le plan politique, les grecs-catholiques bien implantés à Acre poussaient à l'alliance que recherchait ʿAlī bey avec son nouvel allié, le cheikh Ḏāhir, contre le pacha de Damas. Il donnait depuis vingt ans l'exemple en confiant avec bonheur les leviers de son administration à la communauté grecque-catholique.

Celle-ci pouvait donc prendre au pied levé la fonction que l'on attendait d'elle dans ce monde hiérarchisé où il était assigné à chacun une place. À côté de la fonction militaire revenant aux mercenaires recrutés au Caucase et au Maghreb, il existait une fonction pour les échanges internationaux et les rentrées fiscales et financières qu'elles impliquaient; les juifs l'avait jusqu'alors assumée dans le monde ottoman. À la périphérie de l'Empire, lorsque le choix leur était donné, les dirigeants autonomistes

61. A.N., Le Caire, B1 332, 14 septembre 1757, 95. En 1770, Yūsuf Bittar avait garanti ces prêts sur les recettes des douanes et sur le séné, A.N., Le Caire, B1 334, 14 mai 1770, 130.

62. De Paradis (Venture), B.N. Fonds français, nouvelles acquisitions, 9135; lettre d'un négociant, f. 133.

63. Livingston. *op. cit.*, p. 226.

64. A.N., Le Caire, B1 335, 28 février 1772 et 25 mars 1772.

65. En 1772, on ne retrouve plus dans la liste des créanciers de la nation française qu'un seul juif, Barūḫ Ḥāyim, et le Vénitien Carlo Rossetti; tous les autres appartiennent à la communauté grecque-catholique : Georges et Yūsuf Ṣeidā, Yūsuf Šāmī, Niqūlā Ṣalḥānī, Ilyās et Yaʿqūb Suāyā, Yūsuf Milād, Ibrāhīm Niʿmatallāh, etc. A.N., Le Caire, B31 335, 2 avril 1772, 56.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

locaux préféraient toutefois choisir leurs douaniers dans une communauté en délicatesse avec le pouvoir central, et qui ne pouvait leur être que dévouée.

Les grecs-catholiques présentaient une solution de rechange idéale au moment opportun pour ʿAlī bey al-Kabīr. Avec l'appauvrissement des juifs, ils devenaient à leur tour irremplaçables. Ils conservèrent la ferme des douanes avec les successeurs de ʿAlī bey al-Kabīr jusqu'à son abolition en 1801 par le général Menou lors de l'expédition de Bonaparte.

AnIsl 27 (1994), p. 255-267 André Bittar
Les juifs, les grecs-catholiques et la ferme des douanes en Égypte sous ʿAlī Bey al-Kabīr.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net